

Procédure d'examen des documents d'importation, demande d'inspection importation et délivrance d'un Certificat Spécial De Navigabilité

Inspection des documents d'importation

Tel que stipulé dans l'Exemption relative à l'article 549.01 du RAC et du chapitre 549 du Manuel de Navigabilité- Aéronef de construction amateur, je demande au RM-AL d'effectuer l'inspection des documents d'importation, dans le cas d'un aéronef de construction amateur étranger, a fin de déterminer si l'aéronef est admissible à une inspection finale et à la délivrance d'un Certificat Spécial de Navigabilité, de la catégorie construction amateur.

Les renseignements suivants, les photocopies de documents et les photos doivent être soumis par le demandeur aux Services d'Inspection de RMAL et ce aux fins de déterminer l'admissibilité.

Une inspection détaillée de l'aéronef, équivalent à une inspection FINALE, sera effectuée par un Représentant Ministériel, Aviation de Loisir (RM-AL).

Note d'information : (i) Les informations, les photocopies de documents et les photos mentionnées ci-dessous doivent être présentées par l'auteur de la demande aux Services d'inspection des RM-AL et ce, afin de déterminer l'admissibilité de l'aéronef à l'obtention d'un Certificat spécial de Navigabilité.

(ii) Toutes les champs d'information doivent être remplies. Des informations supplémentaires peuvent être exigés au moment de l'examen des critères du document.

AUTEUR DE LA DEMANDE

Nom de l'importateur au dossier		Prénom	
Adresse			
Ville		Province	Code Postal
Téléphone. Maison		Télécopie	
Téléphone bureau		Courriel	

DONNÉES DE L'AÉRONEF, PROVENANT DE LA PLAQUE D'IDENTIFICATION, DOCUMENTS D'IMMATRICULATION ET CARNETS

1 Fabricant, (nom sur la plaque d'identification):			
2 Modèle:		3 Numéro de série:	
4 Total temps de vol réel :		5 Masse brute maximale au décollage :	
6 Pays de construction de l'aéronef :		7 Nationalité et marques d'immatriculation étrangères :	
L'augmentation de la masse maximum, doit être approuvée par Transports Canada, après la période d'essai initial de 5 heures			
8 Nombre de sièges :		9 Catégorie : (<i>encercler la catégorie appropriée</i>)	
Montgolfière <input type="checkbox"/>		Aéronef à voilure fixe <input type="checkbox"/>	
Aéronef à voilure tournante <input type="checkbox"/>		Autogire <input type="checkbox"/>	
10 Matériel : (<i>encercler la catégorie appropriée</i>)		Aéronef en matériaux composites <input type="checkbox"/>	
Aéronef en matériaux composites <input type="checkbox"/>		Métal <input type="checkbox"/>	
Tube en acier <input type="checkbox"/>		Bois <input type="checkbox"/>	
Tissu <input type="checkbox"/>			

MOTEUR

1 Fabricant		2 Numéro de modèle	
3 Numéro de série		4 Temps total depuis neuf	
5 Temps total depuis la révision			

HÉLICE

1 Fabricant		2 Numéro de modèle:	
3 Numéro de série		4 Temps total depuis neuf	
5 Temps total depuis la révision			

DOCUMENTS

Photocopie du certificat d'immatriculation étranger	Oui <input type="checkbox"/>	Date :	Délégué :
Photocopie du certificat spécial de navigabilité	Oui <input type="checkbox"/>	Date :	Délégué :
Photocopie de la feuille des restrictions / conditions d'exploitation de l'État étranger	Oui <input type="checkbox"/>	Date :	Délégué :
Photocopie du carnet de route de l'aéronef	Oui <input type="checkbox"/>	Date :	Délégué :
Photographie de la plaque d'identification (ID) de l'aéronef	Oui <input type="checkbox"/>	Date :	Délégué :

Note d'information : Les photos de la plaque d'identification de l'aéronef doivent clairement afficher le nom du fabricant ainsi que le modèle et le numéro de série de l'aéronef. Tous les documents énumérés ci-dessus doivent être fournis en format PDF.

ARRIVÉE DE L'AÉRONEF ET ÉTAT DE MAINTENANCE

Comment les aéronefs arriveront-ils : En Vol : Oui Non Transport Terrestre : Oui Non

Aéronef	
Pour être modifiés? Oui** <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Endommagé Oui*** <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Date de la dernière inspection annuelle YYYY____/MM____/JJ____	Autorité de vol Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Photo(s) affichant, détails des dommages et/ou modifications proposées.

**Décrire les modifications Si l'espace est insuffisant, fournir une feuille additionnelle.

***Décrire les dommages et les réparations prévues : Si l'espace est insuffisant, fournir une feuille distincte.

Recreational Aviation Services Inc. o/a MD-RA Inspection Service, fournit des services administratifs (uniquement) à l'appui des personnes qui ont l'intention de construire un aéronef de construction amateur et une administration à l'appui de chaque délégué du ministre - Aviation récréative (MD-RA) en tant que ils exercent leur délégation. Dans le cas où un constructeur n'est pas d'accord avec l'évaluation des délégués d'un projet d'avion, veuillez consulter la RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS DES CONSTRUCTEURS disponible sur le site Web MD-RA (www.md-ra.com). Votre signature ci-dessous confirme que les informations fournies sont correctes, à votre connaissance, et autorise Recreational Aviation Services o/a MD-RA Inspection Service à traiter votre demande

Signature _____ Date _____
(aaaa-mm-jj)

Paiement des frais, barème des frais (C03B) + taxes applicables. Calculez le paiement total et versez. Faire un chèque à l'ordre du Service d'inspection MD-RA/ Si vous payez par carte de crédit, communiquez avec le Bureau MD-RA, 2350-B Holder Place, LONDON (ONTARIO) N5V 3Z9 519-457-2909877-419-2111 (au Canada seulement) Courriel : md-ra@md-ra.com

DEMANDE DE MARQUE D'IMMATRICULATION
(à envoyer au Bureau de Délivrance des licences de votre région)**Admissibilité à l'Enregistrement d'un Aéronef**1. **Identification de l'aéronef** (Normalement, ces informations correspondront aux informations affichées sur la Lettre d'Intention)

Nom du/des constructeur (s) au dossier
Manufacturier du Kit d'Aéronef (le cas échéant)
Désignation du Modèle d'Aéronef
Numéro de série

2. **Admissibilité à une Autorité de Vol aux fins d'émettre un Certificat d'Immatriculation**

L'aéronef décrit ci-dessus a été inspecté pendant la construction. Il sera admissible à une autorité de vol, à la condition que les inspections additionnelles requises soient satisfaisantes. Aux fins de conformité à l' <u>alinéa 222.16 (1) e) de la norme 222 - Marquage et immatriculation des aéronefs</u> , cet aéronef pourra être considéré comme éligible pour une Autorité de Vol,	
Nom et signature de l'inspecteur du RM-AL	# RM-AL
Date	

Demande pour un Certificat d'ImmatriculationL'information peuvent être trouvées à <https://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/generale-ccarcs-amateur-408.htm>Soumettez votre demande ainsi que les documents justificatifs à votre au Bureau Régional de Transports Canada le plus proche.
<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/generale-ccarcs-bureauxregionaux-2056.htm>**222 - Normes sur le marquage et l'immatriculation des aéronefs****Vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes;**

- i) Le formulaire, correctement rempli, [26-0522](#) - Demande d'Immatriculation d'Aéronef, de Transports Canada, Aviation civile (TCAC).
- i) Une preuve que vous êtes le propriétaire de l'aéronef (exemple une déclaration que l'aéronef est construit à partir de plans ou de matière première, le contrat de vente de kit).
- ii) Une preuve que l'aéronef est éligible pour un Autorité de Vol conformément à la Partie V du Règlement de l'Aviation Canadien (**Paragraphe 2 ci-dessus**).
- iii) Une photo claire et lisible de la plaque d'identification de l'aéronef. La plaque doit afficher, au minimum, les données suivantes: nom du constructeur, désignation du modèle d'aéronef et le numéro de série de l'aéronef
- v) *Reçu pour le paiement des frais appropriés (le paiement en ligne est disponible à <http://www.canada.ca/paiement-air>)*

Note: La prochaine marque d'immatriculation disponible sera offerte. Alternativement, vous pouvez réserver une marque ou demander une marque (particulière) spéciale pour votre aéronef de construction amateur en contactant le Bureau Régional de Transports Canada le plus proche.**Si l'une des informations change après l'émission du C d'I, le d'I devra être réémis. Il n'y a pas de frais pour le changement d'adresse.*

Procédure d'examen des documents d'importation, demande d'inspection importation et délivrance d'un Certificat Spécial De Navigabilité**Inspection des documents d'importation**

Nom d'Importateur _____	Numéro de filière _____
Manufacturier _____	Modèle _____
Numéro de série _____	

La section suivante est à l'usage exclusif du bureau MD-RA seulement

- a) L'aéronef a été construit conformément aux normes de l'État de construction, et le ministre conclut qu'ils sont équivalents à ces normes; OUI NON (case à cocher appropriée)
- b) L'aéronef a reçu un certificat spécial de navigabilité permanent conformément à la réglementation de l'État de la construction dans le pays d'origine. OUI NON (case à cocher appropriée)
- c) L'aéronef a par la suite effectué au moins 100 heures de temps d'antenne. OUI NON (case à cocher appropriée)
- d) Aéronefs nécessitent une inspection supplémentaire en raison des modifications prévues OUI NON (cochez la case appropriée)
- e) Les aéronefs nécessitent une inspection supplémentaire en raison des réparations prévues. OUI NON (case à cocher appropriée)
- f) L'aéronef est admissible à l'inspection et à un certificat spécial de navigabilité de construction amateur OUI NON (vérifier boîte appropriée)
- g) Les aéronefs seront assujettis à une période de test en vol de _____ heures.

Nom du MD-RA _____ Délégation # _____

Signature de MD-RA _____ Date _____
aaaa-mm-jjLe demandeur a été avisé par _____ Date _____
aaaa-mm-jj**Notes d'information :**

- (i) Si l'aéronef est jugé admissible, le rapport sur l'admissibilité fera partie de la documentation d'inspection finale.
- (ii) Si l'aéronef est jugé non admissible, une copie du Rapport sur l'admissibilité sera transmise au Canadien éventuel tandis que la copie originale du Rapport sur l'admissibilité sera acheminée au bureau régional de Transports Canada.

Extraits ci-dessous des Para 5.5 items 6, 7, 8, 9 et 10 fiche de maintenance, du C26F, Procédure D'importation.

6. Décrivez dans le carnet de route chacune des opérations de maintenance / modification / réparation effectuée (l'utilisation de carnets techniques, est facultative).
7. Chaque acte de maintenance / modification / réparation doit être associé à une fiche de maintenance, par exemple : " La maintenance décrite a été exécutée conformément aux exigences de navigabilité applicables."
8. Toutes les fiches de maintenance doivent être signées et datées par le propriétaire de l'aéronef.
9. Toute maintenance / modification / réparation qui dérange les commandes moteur ou les commandes de vol exige qu'au moins deux personnes inspectent les pièces dérangées pour en vérifier le bon assemblage et le bon verrouillage, incluant une vérification fonctionnelle de la direction et de la plage de déplacement des commandes moteur et des commandes de vol.
10. La fiche de maintenance (article 8) doit être signée et datée par une personne qui a observé l'exécution du travail